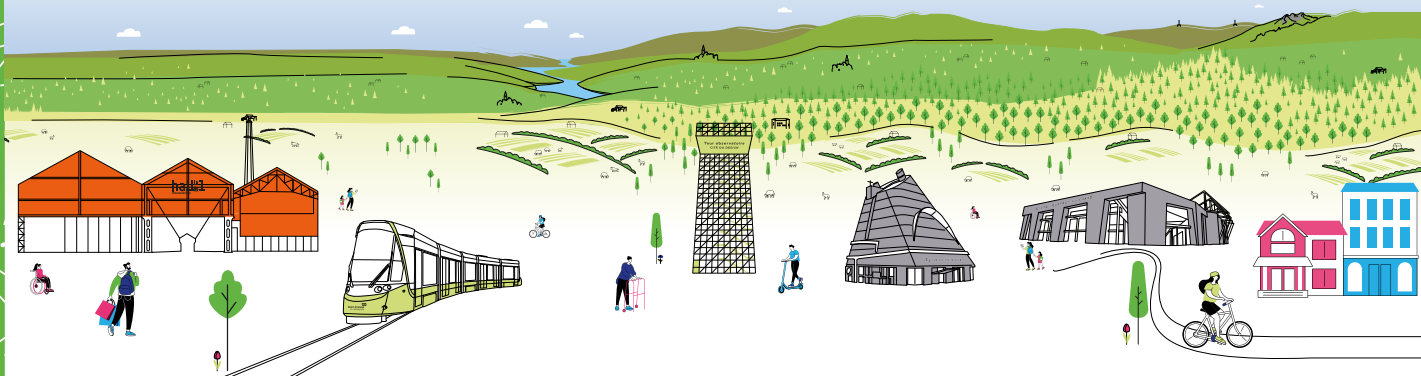


PLUI

Plan local
d'urbanisme
intercommunal

Saint-Étienne Métropole



Zéro artificialisation nette des sols : décryptage

En France,



À Saint-Étienne Métropole,
entre 2011 et 2021

+600 HA

**D'ESPACE NATURELS,
AGRICILES OU FORESTIERS**

ont été consommés, ce qui correspond à 2 fois
la superficie de Saint-Priest-en-Jarez.

C'EST QUOI LA SOBRIÉTÉ FONCIÈRE ?

La sobriété foncière, c'est **limiter la consommation** d'espaces naturels, agricoles et forestiers et **favoriser la densification** de l'existant.

Protéger les sols vivants permet de :



garantir la **vocation nourricière**
des espaces agricoles



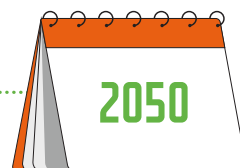
préserver la **biodiversité**



limiter les **risques d'inondation**
par ruissellement



stocker du carbone

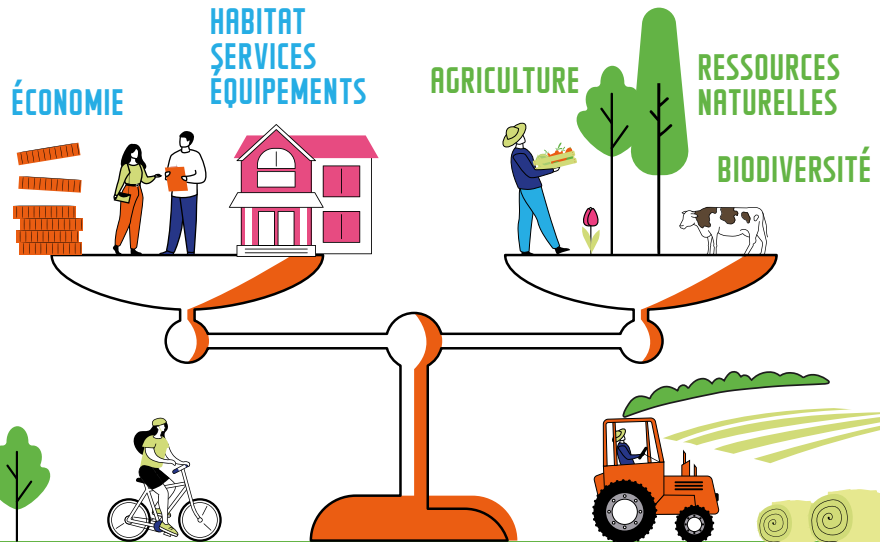


La loi dite « Climat et résilience » impose aux collectivités dont les Métropoles, de prévoir, de manière chiffrée, la réduction de la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers.

D'ici 2031, réduire d'au moins de moitié la consommation des espaces agricoles et forestiers.

À partir de 2025 : zéro artificialisation nette (ZAN): renaturer l'équivalent de ce qui sera artificialisé.

■ CONSTRUIRE OUI, MAIS DE MANIÈRE PLUS RAISONNÉE



■ QUEL RÔLE PEUT JOUER SAINT-ÉTIENNE MÉTROPOLE ?

Le PLUi (Plan Local d'Urbanisme intercommunal) fixe la stratégie de la Métropole pour aménager son territoire :



développer l'économie et les emplois



implanter de nouveaux équipements et services



répondre aux besoins d'habitat

Il indiquera là où il est possible de construire et là où l'on préserve les espaces.

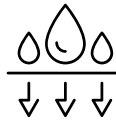
■ DEMAIN, C'EST VIVRE ET HABITER AUTREMENT

- En redonnant vie à des lieux inoccupés et aux friches,
- En densifiant, c'est-à-dire en construisant entre les bâtis déjà existants ou en réhaussant des bâtis déjà existants.

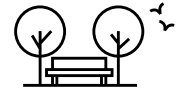


■ C'EST PRÉSERVER L'ENVIRONNEMENT ET AMÉLIORER LA VIE QUOTIDIENNE

- En conservant les terres agricoles, naturelles et forestières : pour notre alimentation, nos ressources, et pour préserver la biodiversité,
- En favorisant l'infiltration de l'eau dans les sols pour une gestion plus durable de l'eau et une meilleure maîtrise des inondations,



- En limitant les émissions de gaz à effet de serre,
- En végétalisant, pour un cadre de vie plus agréable (et plus frais en été !).



POUR ALLER PLUS LOIN

INFORMEZ-VOUS, IMAGINONS ENSEMBLE NOTRE TERRITOIRE DE DEMAIN SUR :

plui.saint-etienne-metropole.fr et concertation-plui@saint-etienne-metropole.fr

Direction de publication : Direction de la Communication et du Marketing territorial de Saint-Étienne Métropole.
Conception et réalisation : Aire Publique (Citadia) - Mars 2025
Ne pas jeter sur la voie publique.



Saint-Étienne Métropole
2 avenue Grüner - CS 80257,
42006 Saint-Étienne Cedex 1

T 04 77 49 21 49
F 04 77 49 21 40
saint-etienne-metropole.fr

SÉM
SAINT-ÉTIENNE
la métropole